



Séance du 17 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix sept décembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au château de Saint-Sauveur-Le Vicomte, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Daniel LEFFILLIATRE, Madame Nathalie VIEL (arrivée à 21h03), Monsieur Pascal THOËN, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Madame Dominique COLLAS, Monsieur Dominique ROUXEL

Absent excusé : Monsieur Jean-Claude LECHATREUX

Pouvoirs : Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR à Monsieur Michel QUINET, Monsieur Allain GUERIN à Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX à Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Eric BRIENS à Madame Delphine DUJARDIN.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRESENTS : 13

NOMBRE DE VOTANTS : 17

Secrétaire de séance : Madame Thérèse LEVOYER

Date de convocation : 11 décembre 2009

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1) Convention avec Manche Télécom 99.99€HT au lieu de 99.90 H.T.
- 2) Présentation d'un dossier d'admission en non valeur assainissement.
- 3) Désignation du coordonnateur des actions de jumelages entre Saint-Sauveur-Le-Vicomte et Oberhausbergen.

Le conseil municipal, après délibération par vote à main levée, à l'unanimité, accepte cette proposition. Ces points porteront les n° 13, 14 et 15 de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 novembre 2009

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la première page du compte rendu contient une erreur. Il présente au conseil municipal cette première page corrigée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 10 novembre 2009 avec cette modification.

2. Décisions modificatives budgétaires

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 6

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative concernant le budget principal. Il convient d'augmenter, à la section « Fonctionnement », le chapitre 66 relatif aux intérêts d'emprunts et aux pertes de change. Monsieur le Maire rappelle que malgré cette décision modificative le montant total des intérêts d'emprunt et des pertes de charges est inférieur à 2008 et les emprunts Libor restent avantageux, compte tenu de leur faible taux d'intérêts.

Cette augmentation s'effectuera par transferts des crédits de la ligne 1641 Emprunts en euro. Soit les modifications budgétaires suivantes :

Investissement recettes		
Recettes chapitre 16	article 1641	- 2 600 €
Recettes chapitre 021		- 2 000 €
Investissement dépenses		
Dépenses chapitre 16	article 1641	+ 600 €
Fonctionnement dépenses		
Dépenses chapitre 023		- 2 000 €
Dépenses chapitre 66	article 66111	+ 2 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 7

Les opérations du contrat de pôle « Aménagement de Hautmesnil » avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve sont terminées. Il convient d'intégrer la fin de ces travaux dans le patrimoine de la commune par les écritures d'ordre budgétaires suivantes.

Investissement		
Dépenses chapitre 21	article 2151-18	+ 11 395 €
Recettes chapitre 021		+ 11 395 €
Fonctionnement		
Dépenses chapitre 023		+ 11 395 €
Dépenses chapitre 011	article 61523	- 11 395 €

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Baux communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de location du presbytère, conclu pour une période de neuf ans, est arrivé à expiration. Il propose de renouveler celui-ci selon les mêmes conditions. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel symbolique de 2,28 € auquel s'ajoute le montant de l'impôt foncier payé l'année antérieure ainsi que les primes d'assurances acquittées l'année en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

4. Assurances

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée à son terme du contrat d'assurance de la commune. Une consultation a été lancée pour une nouvelle période de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à retenir la proposition la mieux disante et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5. Barème de location de matériel communal

Dans sa séance du 10 février 2009, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouve a adopté un nouveau tarif de mise à disposition de matériel par les communes au profit de la communauté de communes à compter du 1^{er} mars 2009.

Les tarifs de mise à disposition par les communes sont les suivants :

- Tracteur 60 cv :	110 €TTC/jour (= 8 heures)
- Camion 3,5 tonnes 100 kms compris :	109€TTC/jour (= 8 heures)
- Tondeuse 50 cm pro :	35 €TTC/jour (= 8 heures)
- Remorques agricoles 6 à 8 tonnes :	22€TTC/jour (= 8 heures)
- Express petit véhicule utilitaire 100 kms compris :	42€TTC/jour (= 8 heures)
- Tondeuse auto portée 1 m à 0,80 m :	80€TTC/jour (= 8 heures)
- Débroussailleuse avec tête nylon + disque :	30€TTC/jour (= 8 heures)
- Tronçonneuse : élagueuse :	38€TTC/jour (= 8 heures)
50 cm de coupe :	45€TTC/jour (= 8 heures)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour l'application de ce nouveau barème.

6. Ateliers municipaux

DEVIS COMPLEMENTAIRE LOT N° 7 – ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors d'une réunion de chantier il a été constaté l'absence de prise de courant au centre du local de stationnement des véhicules municipaux. Pour permettre d'effectuer des branchements à partir de ce point central, les établissements SARL JARNIER ont chiffré la mise en place d'une prise de courant. Cet équipement est proposé au prix de 135,29€(161,81€T.T.C.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de cet équipement supplémentaire et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7. Station d'épuration

SUIVI DES EPANDAGES DE BOUES – REVALORISATION DE LA PRESTATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de revalorisation de la prestation relative au suivi des épandages de boues de la station d'épuration. Le coût de cette prestation n'a pas évolué depuis 2002. Le montant de la nouvelle proposition s'élève à 1950€ HT au lieu de 1814,14€HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la revalorisation de la prestation relative au suivi des épandages de boues de la station d'épuration et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PLAN D'EPANDAGE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot, 4^{ème} adjoint, qui présente au conseil municipal un devis correspondant à une nouvelle étude du plan d'épandage. Celle-ci est rendue nécessaire pour trouver de nouvelles exploitations susceptibles de recevoir les épandages de boues de la station d'épuration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable au lancement d'une nouvelle étude du plan d'épandage et donne pouvoir à monsieur le Maire pour mettre en œuvre le dossier de consultation et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8. Assainissement – Tarifs 2010

Monsieur le maire rappelle les montants des taxes et raccordements assainissement TTC pour les années 2008 et 2009.

Il propose au conseil municipal de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2009 à compter du 1^{er} janvier 2010, selon le tableau suivant :

	2008		2009		2010	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Taxe (TVA à 5,5%) par m 3	1,50 €	1,58 €	1,52 €	1,60 €	1,52 €	1,60 €
Abonnement (TVA à 5,5%) par semestre	15,70 €	16,56 €	15,70 €	16,56 €	15,70 €	16,56 €
Raccordement ancien (TVA à 19,6%)	240,15 €	287,22 €	240,15 €	287,22 €	240,15 €	287,22 €
Raccordement nouveau (TVA à 19,6%)	1 550,14 €	1 853,96 €	1 550,14 €	1 853,96 €	1 550,14 €	1 853,96 €

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions susvisées applicables au 1er janvier 2010 et jusqu'à modification par le conseil municipal.

9. Projet de création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur le territoire de Néhou

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la demande de création d'une Zone de Développement Eolien sur le territoire de la commune de Néhou, l'ensemble des communes limitrophes sont consultées. La DRIRE sollicite l'avis de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte sur ce projet de création d'une ZDE sur le territoire de la commune de Néhou.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par,

11 voix POUR :

6 ABSTENTIONS :

émet un avis favorable au projet de création d'une Zone de Développement de l'Eolien sur le territoire de la commune de Néhou.

10. Musée Barbey d'Aurévilly

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la grille des tarifs d'entrée au musée Barbey d'Aurévilly pour l'année 2010 :

libellé	Tarifs 2009	Tarifs 2010 et jusqu'à modification de la présente délibération
Entrée adulte	4€	4€
Entrée enfant	Gratuit jusqu'à 12 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans
Scolaires étudiants	2€par personne	2€par personne
Groupe (à partir de 10 personnes)	3€par personne	3€par personne

Groupe scolaires	0,80€par enfant de la maternelle à la terminale et 1,50€par accompagnateur	Sans objet
Groupe étudiant (à partir de 10 étudiants)	Réduction de 50% du tarif groupe sur présentation des cartes d'étudiant respectives de chacun soit 0,75€par personne	Sans objet
Groupe scolaires, étudiants (à partir de 10 scolaires ou étudiants)	1,50€par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)	1,50€par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)
Chauffeur de bus	Gratuit	Gratuit
Titulaire de la cart'@too	Gratuit	Gratuit
Titulaire de la carte PASS Manche année en cours	Tarif préférentiel	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles
Opération « La Normandie se découvre »		Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions susvisées applicables au 1er janvier 2010 et jusqu'à modification par le conseil municipal.

11. Ville en scène

Compte tenu d'un besoin de complément de dossier, monsieur le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de le présenter lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et décide de retirer de l'ordre du jour le point n° 11 « Ville en scènes ».

12. Questions orales

HARAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier transmis par monsieur François Digard, Maire de Saint-Lô et Président de l'association de défense et de promotion du haras national de Saint-Lô et de ses centres techniques. Cette association a pour objet de défendre l'avenir et la compétence du Haras ainsi que de porter des projets fédérateurs consolidant à terme les perspectives d'activités tant sur l'étalonnage que sur l'organisation d'évènements. La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte est sollicitée pour désigner un représentant qui siègera en qualité de membre au sein de cette association.

Monsieur le Maire propose la candidature de monsieur Joël Angot, 4^{ème} adjoint, chargé des affaires agricoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette proposition.

GITES D'ETAPES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget annexe « gîte d'étape » créé en 2004 n'a plus lieu d'être maintenu compte tenu que la compétence est désormais détenue par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve. En conséquence il propose au conseil municipal de clôturer celui-ci au 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide la clôture du budget annexe « gîte d'étape » et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

REUNION DES COMMISSIONS

Jeudi 19 novembre	Réunion de la commission de révision des listes électorales
-------------------	---

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Mardi 17 novembre	Comité syndical de l'OPAH RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale). Monsieur le Maire se félicite de la prolongation de deux ans de cette opération.
Jeudi 26 novembre	Réunion du Comité de pilotage de l'ORC (Opération Rurale Collective). Il s'agissait de la dernière réunion du comité de pilotage de l'ORC. Celle-ci a été consacrée à l'approbation des derniers dossiers d'aides aux entreprises.
	Conférence de presse sur la relance de l'OPAH
Samedi 28 novembre	Réunion du bureau de la CCVO
Jeudi 3 décembre	Conseil communautaire : Ordre du jour : Approbation du compte-rendu du 29 septembre 2009. Décisions modificatives : budget principal et budgets annexes. Les Ordures ménagères / la Déchetterie : SMCT, Saint-Jacques-de-Néhou. La Zone d'activités de l'Abbaye : -Travaux tranche 3 : convention avec le SDEM, coordonnateur SPS. - réservations de parcelles. Modifications du PLU de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Le Contrat de pôle : Néhou, Base de Loisirs, demande de DGE pour Rauville-la-Place. Voirie : travaux. Écoles : écoles numériques, demande de DGE. Regroupement des écoles de Saint-Sauveur-le-Vicomte : avenant au marché de maîtrise d'œuvre, demande de DGE, demande de subventions. Contrat de territoire : bilan 2009, projets 2010. Syndicats : convention d'affranchissement avec le Syndicat du Plain Cotentin.

	<p>Syndicat de la Douve : Adhésion ?</p> <p>Projet éducatif local.</p> <p>RAM : création d'un comité de pilotage.</p> <p>Centre de secours : convention de maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Assurance : avenant au contrat.</p> <p>ACTIVE : convention de mise à disposition de personnel.</p> <p>Le développement éolien.</p> <p>Acceptation des dons.</p> <p>Personnel : renouvellement de contrat ATSEM, création de poste.</p> <p>Remboursement d'un pneu.</p> <p>Questions diverses.</p>
Mercredi 16 décembre	Lancement du Projet Educatif Local. Celui-ci débutera au premier trimestre 2010.

SYNDICAT D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Jeudi 26 novembre	Assemblée Générale
-------------------	--------------------

Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Mercredi 11 novembre	Cérémonie commémorative de l'Armistice
Dimanche 15 novembre	Cérémonie commémorative au cimetière d'Orglandes
	Conseil d'Administration du collège Barbey d'Aurévilly
Vendredi 20 novembre	Présentation de la réforme des collectivités territoriales par monsieur le Président de la République à l'Élysée
	Différentes réunions et rencontres organisées par le SCOT à la salle des fêtes de Saint-Sauveur-Le-Vicomte avec : <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers habitat - Présentation PADD aux personnes publiques associées - Présentation PADD aux associations
	Remise du prix littéraire du Cotentin à monsieur Yves Pouliquen, académicien
Samedi 21 novembre	Concours de belote de l'association des ACPG
	Inauguration de la salle J. Collas à Etienville
	Repas et animations pour les 20 ans de la résidence Catherine de Longpré
	Poule au pot de l'Amicale laïque au collège Barbey
Mardi 24 novembre	Réunion de travail avec la DDJS, l'OSCAL et le Réveil sportif
Jeudi 26 novembre	Conférence de presse sur les actions menées en 2009 et les perspectives 2010 de la commune et de la CCVO
	Réunion relative aux transports scolaires avec messieurs Passilly et Laurent
	Visite du Centre d'Opérations et de Renseignements de la gendarmerie à Saint Lô par le conseil municipal
	Réunion d'organisation du calendrier des fêtes 2010

Mercredi 2 décembre	Réunion toutes commissions du conseil municipal pour la visite des chantiers en cours sur la commune
	Conseil d'Administration du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours à Saint Lô
Vendredi 4 décembre	Réunion relative à la charte des écoles rurales à Saint Lô
Vendredi 4 décembre	Ouverture du Téléthon 2009
Vendredi 4 Samedi 5 dimanche 6 décembre	Manifestations Téléthon 2009
Samedi 5 décembre	Cérémonie commémorative AFN à Besneville
Dimanche 6 décembre	Sainte Barbe des pompiers
Mardi 8 décembre	Spectacle ville en scène : « Le mariage forcé » au cinéma Le Normandy
Mercredi 9 décembre	Remise des prix de l'exposition « contes d'Andersen » organisée par la Médiathèque
Du 11 au 13 décembre	Déplacement d'étude à Oberhausbergen (Alsace) dans le cadre d'un projet de jumelage
Samedi 12 décembre	Marché de Noël et arrivée du Père Noël à Saint-Sauveur-Le-Vicomte
Mardi 15 décembre	Présentation du projet de regroupement du groupe scolaire J. Maignan aux parents d'élèves et aux riverains
Mercredi 16 décembre	Arbre de Noël à Hautmesnil
Jeudi 17 décembre	Noël de l'amicale du personnel communal

13. Convention avec Manche Telecom

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 20 décembre 2007, l'avait autorisé à signer une convention avec Manche Télécom concernant l'installation sur le domaine public routier de la commune, chemin rural n° 10 de la Percemalerie, d'un réseau de télécommunication constitué de canalisations permettant le passage de câbles de fibres optiques techniques passifs nécessaire à son fonctionnement.

En contre partie de la mise à disposition de cette installation, une redevance annuelle doit être versée à la commune. La délibération précitée fixait le montant de la redevance à 99,90€HT alors que le montant réel porté sur la convention est de 99,99€HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve le montant tel qu'il est indiqué sur la convention et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

14. Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier d'admission en non valeur concernant le budget assainissement pour un montant de 117,40€(irrecouvrable sur factures assainissement).

Considérant les démarches de monsieur le trésorier, considérant l'impossibilité de recouvrement, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- décide l'admission en non valeur de la somme susvisée,

- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer le mandat correspondant.

15. Jumelage – Désignation du coordonnateur

Monsieur le Maire fait le compte rendu au conseil municipal du déplacement à Oberhausbergen de la délégation d'élus et de représentants d'associations de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Celui-ci a permis d'approfondir les échanges déjà engagés lors de la visite de la délégation alsacienne en juin 2009. Certains trouveront une concrétisation dès 2010. Il rappelle qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur au sein du conseil municipal pour fédérer toutes les actions et aussi être l'interlocuteur direct de la municipalité d'Oberhausbergen.

Il propose que ce représentant soit monsieur Jean Claude Lechatreux.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la désignation de monsieur Jean Claude Lechatreux en qualité de coordonnateur des actions de jumelage entre Saint-Sauveur-Le-Vicomte et Oberhausbergen.

Questions orales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la nuit européenne des musées 2010 se déroulera le samedi 15 mai 2010. Chaque année la commune participe à cette opération. En 2009 le musée Barbey d'Aurévilly était ouvert de 19h30 à 22h30 avec entrée gratuite pour cette opération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une formation aux premiers secours va prochainement se dérouler. Huit agents communaux vont participer à cette session. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à s'inscrire pour participer également à cette formation.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une lettre de remerciement adressée par la Direction d'Infrastructure de la Défense de Cherbourg à l'occasion de la mise à disposition par la commune de la salle du donjon du château le 24 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.